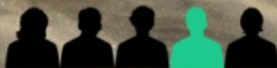




# L'EAU RETIREE

Françoise Gigleux



raconter la vie

## *Comment vivre sans eau courante ?*

---

J'avais rendez-vous le 4 août dernier avec une famille qui a subi une coupure d'eau en juillet 2014 et vit depuis sur le plateau Saint-Jean, territoire anciennement occupé par des terres agricoles à la périphérie de Beauvais (Oise), dans un quartier où les rues portent le nom de musiciens. On sait qu'il ne suffit pas d'un toit pour habiter, ni d'un quartier en pleine rénovation urbaine pour être bien, en sécurité et dans une relation dynamique avec le milieu.

Fabienne et ses deux filles, Samantha et Sarah, occupent tant bien que mal l'espace clos d'un appartement qui leur a été attribué il y a un an et demi. La famille habitait jusque-là une maison de trois étages avec jardin, à Soissons, dont elle a été expulsée au milieu d'un torrent de difficultés économiques et sociales. Elle avait notamment subi une coupure d'eau, pratiquée au mépris de la loi. Depuis le 15 avril 2013, la loi Brottes, confirmée par un décret du Conseil constitutionnel le 29 mai 2015, interdit les coupures d'eau pour impayé.

Je suis allée à la rencontre de Fabienne et de ses filles pour « m'approcher » de la réalité de cette privation inique et contre-nature et en faire le récit. Pour rendre compte également de l'engagement d'associations. Elles assistent les personnes concernées dans leur relation avec les multinationales de l'eau qui pratiquent indûment ces coupures et, dans le cas présent, refusent des accords d'apurement de la dette. Après l'intervention de la Fondation France Libertés et de la Coordination Eau Ile-de-France, toutes deux habilitées à agir en justice pour défendre le droit à l'eau des plus démunis,, un jugement du tribunal d'instance de Soissons a rendu justice à la famille, en demandant à la société concernée le rétablissement immédiat de la fourniture d'eau (celle-ci a été effectuée le 15 septembre 2014) sous peine de pénalités de retard, ainsi que le versement de dommages et intérêts.

646 euros étaient en jeu, sur une facture d'eau semestrielle qui concernait la vie de trois personnes, une mère qui venait de subir une longue période d'arrêt de travail et ses deux enfants. Après de nombreuses démarches pour

obtenir des facilités de paiement, restées sans effet, l'eau a été coupée le 28 juillet 2014, en plein été. La situation a duré un mois et demi.

— Comment ça s'est passé ? Est-ce qu'ils ont coupé drastiquement ?

— On nous a refusé l'étalement de la dette. Je les appelais le matin en allant au boulot parce que je travaillais à Noyon. On me raccrochait au nez systématiquement en répétant la menace de coupure. Alors on surveillait tous les jours. Un soir, à mon retour du travail, mon fils Dylan m'a dit : « Ils sont venus, ils ont coupé l'eau ! ». Pourtant, on avait bloqué l'accès au compteur avec nos voitures. Mais ils ont coupé plus haut.

— Comment avez-vous fait sans eau ?

— J'allais tous les trois jours en chercher dans les cimetières. Je remplissais trois bidons de 25, 15 et 10 litres, ainsi qu'une quinzaine de bidons de 5 litres que j'utilisais pour le quotidien : tout ce qui était maison, la lessive, les toilettes, la vaisselle. Il y a 2 ans, Samantha était en lycée hôtelier, donc plusieurs lessives chaque jour (vêtements de cuisine, vêtements de service). Pour manger, je ne savais pas si l'eau des cimetières était potable, alors j'achetais des bonbonnes de 5 litres au supermarché et quand elles étaient vides, je les gardais pour les remplir au cimetière. J'avais tellement peur de me faire prendre ! Je cherchais des horaires où il n'y avait personne. Quand quelqu'un arrivait, on se cachait. Pour moi, c'était comme si je volais l'Etat, c'était pas bien ce que je faisais. Même aujourd'hui, j'ai un peu honte de ce qu'on a fait. Mais il y avait mes enfants derrière et je ne pouvais pas les laisser comme ça. Surtout qu'en plus à l'époque, j'avais un gros problème d'humidité : les murs étaient noirs de moisissure et l'office d'habitation ne faisait rien. La petite attrapait des boutons, faisait des allergies ; la grande était asthmatique. Et moi-même, je sortais d'une longue période de maladie qui, sur la fin, n'était plus indemnisée.

Sarah, alors âgée de 6 ans, reste marquée par l'absence d'eau au robinet quand elle voulait boire. Samantha se souvient de la privation des douches quotidiennes :

— On était obligées d'aller chez la grand-mère, à 12 kilomètres pour aller se laver. Comme on leur avait pas dit qu'on nous avait coupé l'eau, et comme la grand-mère est un peu Alzheimer, elle ne comprenait pas ...

— Ou alors, on allait à la piscine et je les obligeais à prendre une douche, à l'entrée et à la sortie.

— Est-ce que cela change votre rapport à l'eau ?

— Samantha : On la gaspille un peu moins quand même.

— Fabienne : Ce n'est pas une question de gaspillage. Quand je prends ma douche, j'en profite. Moi, je suis quelqu'un qui aime l'eau. Si je ne prends pas deux douches par jour, je ne suis pas bien. Ne pas pouvoir boire, ne pas pouvoir tirer la chasse d'eau... on n'est pas des bêtes ! Ça s'est passé en plein été quand il faisait chaud !

— Samantha : Surtout quand t'es indisposée.

Epuisée par tant de travail et de difficultés, par la fin de non-recevoir que lui opposaient les services sociaux au prétexte « qu'il y avait plus malheureux qu'eux », Fabienne a tout essayé, et même envoyé un courrier au président de la République, avec pour réponse qu'il « transmettait aux services sociaux » et la boucle est restée bouclée.

Jusqu'à ce qu'une recherche sur Internet mette Fabienne sur la piste d'une solution : la Fondation France Libertés, qui se distingue par « la défense des droits humains et des biens communs du vivant, notamment le droit fondamental d'accès à l'eau pour tous. » La Fondation est intervenue sur le champ.

– Nous étions déjà à plus de trois semaines sans eau ! Ils ont contacté la société en cause, en demandant le rétablissement avec un échelonnement, mais cela a été refusé. Ils sont venus chez moi, ont rassemblé tous les éléments pour monter un dossier (appels téléphoniques, mails, courriers) et en une semaine, c'était réglé.

Un référé d'heure à heure a permis de trouver rapidement une solution. A la mi-septembre, après un mois et demi de privation, le tribunal a jugé qu'il convenait de faire cesser « le trouble manifestement illicite » subi par la famille, d'ordonner la réouverture du branchement en eau et de condamner la société en cause. L'eau a été rétablie et une provision de dommages et intérêts, par la société distributrice qui s'était fourvoyée dans cette affaire, a été réalisée en novembre 2014.

À écouter Fabienne et ses filles, la chute « plus bas que terre, plus bas que mer » ne s'est pas arrêtée là. Cette histoire d'eau a été un seuil critique dans une avalanche de difficultés, une descente aux enfers :

— J'ai même failli perdre mon travail. C'est pour cela que je continue à suivre ce que fait la Fondation France Libertés. J'ai même conseillé à une famille ayant un problème de raccordement de s'adresser à eux.

— Quand êtes-vous arrivées à Beauvais ?

— Nous avons atterri à Beauvais le 28 mai 2015. J'ai dû me débarrasser des trois quarts de mes meubles, et ma salle à manger d'ici fait un quart de celle que j'avais avant.

— Pourquoi Beauvais ?

— Parce qu'ils avaient besoin d'une employée d'immeubles. Je suppose qu'ils avaient un logement qu'ils n'arrivaient pas à louer...Mais je suis passée d'un loyer de 500 Euros à 826 Euros, avec un salaire de 1100 Euros. Je ne m'en sors pas financièrement.

Fabienne poursuit : On est en train de mourir à petit feu. C'est la santé qui en prend un coup, le moral. Je me suis mariée au mois de mai dernier le 28 mai, décidément cette date me poursuit, mais mon mari est resté à Soissons pour son travail. Je vais le rejoindre chaque week-end.

— C'est à combien de kilomètres ?

— 120.

Samantha ajoute : Elles partent toutes les deux (en parlant de sa mère et de sa petite sœur) et moi je vais chez mon copain.

— Qu'est-ce que vous imagineriez comme solution ?

— Déjà si je pouvais me rapprocher de la moitié du chemin, on va dire à Compiègne, de façon à ce que mon mari fasse lui aussi la moitié du chemin et que notre vie soit un peu plus « normale ». Je veux que Samantha reprenne le lycée parce qu'elle n'a pas de diplôme. Ça a été notre perte d'arriver ici. J'ai peur pour ma santé, la leur.

Samantha : Je dois travailler : je suis majeure, mais je n'ai pas de diplôme. Ici, il n'y a pas de lycée hôtelier. Il faudrait que j'aille à Chantilly (Oise).

— Il est hors de question qu'elle prenne le train pour aller à Chantilly toute seule. Depuis le mois de mars, elle ne va plus à l'école ; on est en train de se battre pour lui trouver un établissement où elle apprendra un métier. Quant à Sarah, elle ne s'intègre pas du tout à l'école ; elle rentre en CE2 en école privée.

Ce qui m'embête le plus aujourd'hui, c'est que le fait d'avoir perdu cette maison m'a fait perdre le contact avec un de mes enfants. Il a 26 ans. Il m'a tourné le dos et a refusé de venir à notre mariage en disant : « Moi j'ai une maison, je suis pas une cassos (pour « cas social ») en HLM !

\*

Leur rue n'aurait pas dû s'appeler Frantz Liszt mais Claude Debussy, le musicien qui a composé « La mer » (Dialogue du vent et de la mer)... La mer, il a donc fallu la mettre en scène. Si loin, si proche ! Et même si l'appartement qu'elles occupent est loin du bord de mer, tout chez Fabienne et ses deux filles, y invite : reproduction du littoral et d'étendues marines, coquillages, étoiles de mer, objets -paysages... Ne manque que le bruit des vagues et des galets roulés...

C'est l'appel du large et de la dignité confisquée que figure le tableau « Potency », récemment acquis à bon prix sur une brocante et qui représente lui aussi la mer et sa puissance évocatrice.

— Ici je ne me repose pas. Je ne crois plus en rien. Je n'ai pas d'amis à Beauvais, je ne connais personne. Mon patron m'a dit que je ne devais pas créer de lien avec les locataires.

— Vous ne sortez pas du tout de ce quartier ?

— Pas du tout. On vit en circuit fermé. Je veux bien payer pour un toit mais aussi pour la tranquillité. Ici on ne l'a pas. Ce n'est pas un spectacle, ce n'est pas une vie pour mes enfants. Je ne sais pas où on va, mais on y va ... Si ! J'ai un projet, mais quand je vois le prix de mon loyer ! J'aimerais bien me payer un petit mobile home au bord de l'eau. Cela me permettrait de me ressourcer, les enfants aussi. Sans eau, je ne vis pas. Systématiquement quand j'ai des vacances, je pars au bord de la mer ; c'est un besoin chez moi. On s'est loué une fois un mobile home dans la Somme. Un jour, j'ai envoyé une photo de la mer à mon fils qui est à Marseille. Il m'en a envoyé une en retour : « Regarde chez moi, la mer, elle est bleue et elle est calme ». Je vais aller lui rendre visite et connaître cette mer bientôt.

J'ai une vidéo, elle paie pas de mine, mais pour moi c'est le besoin d'entendre le bruit de l'eau. Sans eau, je suis éteinte. Je suis capable de m'asseoir devant la mer et de rester là pendant des heures. D'ailleurs un jour, je regardais la mer devant moi et Sarah m'a dit : « J'ai l'impression que tu aimes plus la mer que moi ».

Dans l'idéal, Fabienne rêve d'émigrer au Canada : « Au moins, là-bas, il y a du respect ! ».

En reprenant le récit de Fabienne, Sarah et Samantha, je n'ai pu m'empêcher de faire un lien avec ce que j'avais entendu lors d'une émission radio consacrée à la question des réfugiés et intitulée *La fabrique des*

*apatrides*. Dans le droit romain, la notion « d'apatride » n'existait pas. Le bannissement à Rome prenait la forme d'une déchéance de citoyenneté et s'accompagnait de l'interdiction de l'eau et du feu pour la personne coupable. Elle échappait à la peine capitale mais était jetée hors de la cité, sur la route de l'exil. Le banni n'avait pas droit à l'accueil, ne pouvait pas être hébergé.

Pour moi, cette référence historique évoque par bien des côtés l'humiliation profonde et le puits sans fond dans lequel a été plongée cette famille : une pénible errance dans les dédales de la survie économique et l'impossibilité d'habiter ailleurs que dans les immensités rêvées de la mer.

Même le plan d'eau du Canada, lac situé au nord-ouest de Beauvais et le long du Thérain, un affluent de l'Oise, ne tient lieu d'aucune consolation ni refuge pour réparer la violence faite par une multinationale qui viole la législation et verse à ses actionnaires les dividendes du commerce détourné d'un bien commun, l'eau.

Aujourd'hui encore, des cas de coupure d'eau sont signalés fréquemment. D'autres récits pourraient s'ajouter à celui de Fabienne, Samantha et Sarah pour dire l'âpre réalité de ce « jeu » cruel qui vient frapper à la source même de la vie et de la dignité humaine.

Nombreux sont les démunis, pauvres, humiliés, jetés sur la route d'un voyage encore habité par les rêves mais privé d'espérance. N'oublions pas que l'humiliation instituée ou privée est notre affaire à tous !